

A l'heure où, à la lecture de rapports et de déclarations officielles, on peut craindre de voir reléguer la pratique artistique dans la marge nébuleuse d'activités hors temps scolaire, pour lesquelles est envisagée la possibilité de payer des interventions en « chèques emplois services »¹, à l'heure où certaines options cinéma - y compris en enseignement de spécialité - sont menacées de fermeture, à l'heure où nos collègues d'Arts plastiques et de Musique expriment de vives inquiétudes devant la menace d'une disparition de concours nationaux spécifiques reconnaissant leurs disciplines en tant que telles, à l'heure où les professionnels du cinéma attirent notre attention sur l'urgence de protéger un « cinéma du milieu »², qui n'oppose pas recherche artistique et divertissement populaire accessible à tous, à l'heure où le discours dominant sur l'art en général l'envisage en termes économiques, il nous semble important de réaffirmer quelques principes, dont l'évidence nous semblait pourtant reconnue depuis longtemps.

L'art a sa place à l'école et dans la société.

L'art *doit* avoir sa place dans l'enseignement dispensé en primaire, dans le secondaire et à l'université, pour permettre à tous les futurs citoyens, quel que soit leur milieu familial, de s'emparer de l'immense richesse que constitue une culture vivante, qui participe à l'appréhension sensible et intellectuelle du monde et d'autrui.

Seul domaine de l'enseignement qui permette aux élèves d'appréhender par un processus de création concret des savoirs et des savoirs faire aussi bien matériels que sociaux et intellectuels, la pratique artistique constitue un des grands atouts de notre système scolaire. Il importe d'y développer encore sa place, non seulement pour former les publics et les créateurs garants de la vitalité artistique du monde de demain, mais aussi pour renforcer une diversité des parcours de réussite scolaire indispensable au rôle démocratique de l'enseignement public. La valorisation de l'histoire de l'art dans les programmes scolaires constitue une avancée importante en ce sens, mais elle ne peut jouer ce rôle qu'en permettant aux élèves de recevoir un enseignement spécifique de qualité, assuré par des professeurs formés à cet effet, et en maintenant par ailleurs, dans les disciplines artistiques existantes, la place d'une pratique seule capable de permettre l'appropriation de démarches et d'enjeux qui, sans elle, risquent de demeurer de l'ordre d'une culture froidement académique.

Il est d'autant plus urgent de nous mobiliser pour pérenniser un enseignement du cinéma et de l'audiovisuel, fragilisé et menacé par la déconcentration, la loi de financements par objectifs et les interrogations que suscitent l'avenir du partenariat dans un tel contexte, que nos options participent de la pertinence d'une forme de transmission pédagogique du domaine artistique dont témoignent quotidiennement l'enthousiasme, le travail et les résultats de nos élèves.

Le Conseil d'administration des « Ailes du désir »

¹ Rapport d'Eric Gross sur l'Education artistique et culturelle du 14 décembre 2007 et Bulletin Officiel du 8 mai 2008.

² Expression employée par Pascal Ferran et figurant dans le rapport que le « Club des 13 », groupe de professionnels issus des différents domaines de la chaîne cinématographique, a remis 27 mars sur les dysfonctionnements du financement du cinéma français.